

Décret Générale modern

Décret n° 2025- 098/PRE portant mise en liquidation du Fonds Souverain de Djibouti et nomination d'un liquidateur.

n° 2025- 098/PRE

Ministère PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	Date de publication 18 juin 2025
Numéro JO n° 08 du 30/04/2025	Date du numéro 30 avril 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DU GOUVERNEMENTVU La Constitution du 15 septembre 1992
- VULa loi constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution
- VULa loi constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution
- VULa loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VULa Loi n°075/AN/20/8ème L du 29 mars 2020 portant création du Fonds Souverain de Djibouti
- VULe Décret n°2020-III/PRE du 24 juin 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration du Fonds Souverain de Djibouti
- VULe Décret n°2020-127/PRE du 30 juin 2020 approuvant les statuts et fixant certaines ressources initiales du Fonds Souverain de Djibouti
- VULe Décret n°2021-281/PRE du 15 novembre 2021 portant nomination du directeur général du Fonds Souverain de Djibouti
- VULe Décret n°99/0178/ PR/ MCCPT du 20 novembre 1999 portant statuts initiaux de la société Djibouti Télécom
- VULe Décret n°2001-0132/ PR/ MCCPT du 04 juillet 2001 portant modification des statuts initiaux de l'entreprise publique » Djibouti Telecom S.A »
- VULes Statuts consolidés de Djibouti Telecom conformément aux dispositions du Décret n°2020-127/PRE du 30 juin 2020
- VULe Décret n°2016-306/PRE du 14 novembre 2016 créant une société dénommée » GREAT HORN INVESTMENT HOLDINGS S.A.S »
- VULes Statuts consolidés de Great Horn Investment Holdings conformément aux dispositions du Décret n°2020-127/PRE du 30 juin 2020
- VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 Mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PR/PM du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Décret n°2025-082/PRE du 1 avril 2025 portant nomination

SUR PROPOSITION DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Fonds Souverain de Djibouti est mis en liquidation à compter de la signature du présent décret.

Article 2

Monsieur Hassan Issa Sultan, Inspecteur Général de l'Etat, est nommé liquidateur du Fonds Souverain de Djibouti. Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion des activités du Fonds Souverain de Djibouti et de tous les pouvoirs nécessaires » pour agir au nom du Fonds Souverain de Djibouti jusqu'à la clôture des opérations de liquidation.

Article 3

Les mandats du Conseil d'Administration et du Directeur Général du Fonds Souverain de Djibouti prennent fin à compter de la signature du présent décret. Le liquidateur du Fonds Souverain de Djibouti remplace le Directeur General du Fonds Souverain de Djibouti dans l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration des sociétés » Djibouti Telecom » et » Great Horn Investment Holdings « .

Article 4

Le présent Décret est exécutoire dès sa signature. Il sera enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié dans le Journal Officiel.

Fait à Djibouti, le 27 avril 2025

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH